

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une année de réalisations et de défis stimulants

ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2023 : le conseil d'administration se prépare pour une année de mobilisation

NOUVELLES DE L'OFFICE

Rapport annuel de gestion 2021-2022

Notre plan d'action 2022-2023 à l'égard des personnes handicapées

Lancement de l'appel de candidatures pour le Prix À part entière 2023

ACTUALITÉS

La mise à jour économique du Québec en bref

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une année de réalisations et de défis stimulants



Monsieur Daniel Jean.

J'aimerais prendre un moment pour vous souhaiter à toutes et à tous une bonne année 2023. Que celle-ci vous permette de vous épanouir et d'accomplir tous vos projets, qu'ils soient professionnels ou personnels.

Des projets motivants, enrichissants et remplis de défis, l'Office en aura assurément dans la prochaine année, alors que s'entame le dernier droit de notre plan stratégique 2020-2024 et du Plan d'engagements « Une action gouvernementale concertée à l'égard des personnes handicapées : mise en œuvre 2021-2024 de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. »

Nous poursuivrons nos efforts avec nos partenaires pour répondre adéquatement aux besoins des personnes handicapées et de leur famille et pour simplifier leurs démarches d'accès aux programmes et aux services. La réduction des obstacles persistants et l'accroissement de la participation sociale des personnes handicapées continueront d'être des leitmotifs qui dictent nos actions et nous savons que nous pourrons compter, encore cette année, sur l'implication de tous nos partenaires pour atteindre nos objectifs.

À lire dans ce numéro d'Express-0 :

- Retour sur la dernière séance du conseil d'administration;
- Parution de notre rapport annuel de gestion 2021-2022;
- Parution de notre plan d'action 2022-2023 à l'égard des personnes handicapées;
- Faits saillants de la dernière mise à jour économique;
- Lancement de l'appel de candidatures pour le Prix À part entière 2023.

Bonne lecture !

ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2023 : le conseil d'administration se prépare pour une année de mobilisation



Quelques participantes et participants en présentiel à la 219^e séance du conseil d'administration.

Les 13 et 14 décembre derniers se tenait à Québec, en mode hybride, la 219^e séance du conseil d'administration.

L'ambiance de fin d'année imprégnait la séance à la fois sur place et à l'écran. En effet, le conseil a pu exprimer encore une fois sa volonté sans cesse grandissante de collaborer avec les partenaires de l'Office. Rappelons que les membres ont jusqu'à présent toujours privilégié l'action concertée avec les différents partenaires de l'Office, dans le respect des missions respectives de chacun, pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées au Québec. La mobilisation demeurera donc le mot d'ordre pour les douze prochains mois.

Les élections annuelles à la vice-présidence et au comité exécutif ont eu lieu au cours de la séance. Les résultats ont témoigné de la synergie entre les membres. D'une part, monsieur Louis Bourassa a été réélu vice-président. D'autre part, madame Valérie Banville et monsieur Aurèle Desjardins ont été de nouveau élus membres du comité exécutif. Ce dernier, complété par la présidente, madame Frances Champigny, et le directeur général, monsieur Daniel Jean, pourra donc continuer de veiller aux affaires courantes du conseil d'administration. L'engagement remarquable du comité exécutif à exercer cette responsabilité a d'ailleurs été souligné après l'élection.

Cela étant dit, lors de la séance, le conseil d'administration a pu adopter le Plan d'action 2022-2023 de l'Office à l'égard des personnes handicapées. Il a également pu assister à trois présentations de ministères ou d'organismes qui ont suscité un vif intérêt. Voici précisément ces présentations, qui ont donné lieu à des échanges constructifs :

- Monsieur Michel Beaudoin, président-directeur général de la Régie du bâtiment du Québec, s'est exprimé sur les actions mises en place par son organisation à l'égard des personnes handicapées;
- Madame Pascale Lemay, directrice générale des services de soutien aux élèves au ministère de l'Éducation, a informé le conseil d'administration sur le programme d'optimisation des services aux élèves du ministère;

- Monsieur Jean-François Bernier, nommé protecteur national de l'élève en juin 2022, et son collaborateur, monsieur Hugo Lafontaine, directeur de la coordination et des enquêtes, ont expliqué en détail le rôle et les fonctions de la nouvelle entité gouvernementale qu'est le protecteur national de l'élève.

L'Office a renouvelé son offre de collaboration et de soutien-conseil auprès de toutes ces personnes pour la réalisation des actions de leurs organisations qui visent à réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et leur famille. Cette offre a été une fois de plus favorablement accueillie dans tous les cas.



Lors de la séance, le personnel de l'Office s'est joint quelques instants, en virtuel, aux membres du conseil d'administration. La présidente, en son nom et en celui du conseil, a alors adressé ses vœux du temps des Fêtes à tout l'organisme. Le directeur général a fait de même par la suite. Les deux ont tour à tour remercié le personnel pour le travail accompli en 2022. Ils ont chacun à leur manière attiré l'attention sur le savoir-faire et l'énergie déployés pour l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Les enjeux que vivent les personnes handicapées seront encore présents en 2023, mais le personnel de l'Office continuera d'innover constamment pour relever les défis auxquels il fait face au quotidien!

Madame Frances Champigny, présidente du conseil d'administration, et monsieur Daniel Jean, directeur général, sur le point de transmettre leurs vœux des Fêtes au personnel de l'Office.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Rapport annuel de gestion 2021-2022 : des résultats prometteurs pour réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées

Comme le prescrit la Loi sur l'administration publique, le Rapport annuel de gestion 2021-2022 de l'Office des personnes handicapées du Québec a été déposé le 1er décembre 2022 à l'Assemblée nationale par son ministre responsable, monsieur Lionel Carmant.

Ce rapport met en lumière la détermination de l'Office à déployer tous les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs de son plan stratégique 2020-2024. Il témoigne aussi de la volonté de l'Office de répondre aux attentes des citoyennes et des citoyens.

Parmi les réalisations en 2021-2022, l'Office a bien entamé la mise en œuvre du projet de simplification des démarches d'accès aux programmes, mesures et services destinés aux personnes



handicapées et à leur famille. En effet, la première étape de ce vaste projet a été menée à terme. Cette étape a permis le regroupement de l'information de 65 programmes et mesures destinés aux personnes handicapées et à leur famille dans le profil « Personnes handicapées » du site Web gouvernemental unifié Québec.ca.

De plus, l'Office a maintenu la qualité de ses services à la population avec un taux de satisfaction de 89 % pour les services d'accueil, d'information et de référence, et de 94 % pour les services de soutien, de conseil et d'accompagnement.

Au cours de cette période, 5 362 personnes ont fait appel aux services à la population de l'Office, soit 3 749 personnes handicapées ou proches de celles-ci, ainsi que 1 613 partenaires.

Pour ce qui est des autres résultats atteints par l'Office, soulignons en particulier :

- la diffusion d'un nouveau plan d'engagements Une action gouvernementale concertée à l'égard des personnes handicapées : mise en œuvre 2021-2024 de la politique À part entière;
- la publication de la deuxième série de rapports d'évaluation de la politique gouvernementale À part entière, portant sur l'exercice des rôles sociaux des personnes handicapées que sont :
 - les services de garde à l'enfance et l'éducation;
 - l'emploi;
 - le loisir, le sport, le tourisme et la culture.
- l'important soutien-conseil réalisé auprès des organisations assujetties à la production d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. Le taux de la qualité de ces plans produits a augmenté de 9 % comparativement à 2019-2020. Le taux de production des plans d'action a, quant à lui, atteint un sommet en 2021-2022, soit à 99,5 %.

Enfin, ces résultats obtenus ont pu être réalisés grâce à la contribution soutenue des membres du conseil d'administration, de son personnel ainsi que de ses nombreux partenaires publics, privés et communautaires.

Pour plus de détails, vous pouvez aussi consulter notre rapport annuel de gestion 2021-2022 qui est offert en version imprimable (PDF) ainsi qu'en version accessible (RTF).

NOUVELLES DE L'OFFICE

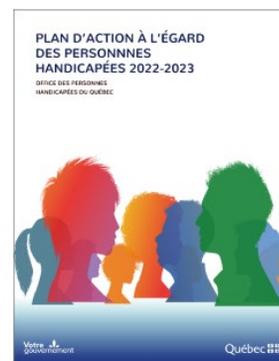
Notre plan d'action 2022-2023 à l'égard des personnes handicapées

Nous avons récemment rendu public notre plan d'action 2022-2023 visant à réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées.

Celui-ci comprend un bilan des actions réalisées en 2021-2022 et la planification de 40 mesures que l'Office compte faire pour l'année 2022-2023.

Soulignons que les actions de l'Office sont présentées en trois volets, soit les mesures :

- à l'égard des services à la population;
- à l'égard de la mission générale;
- liées à la gestion d'un organisme public.



Nous vous présentons ici un aperçu des résultats du bilan 2021-2022 ainsi que les nouvelles mesures à surveiller pour l'année 2022-2023.

Un bilan positif

Le bilan du plan d'action 2021-2022 de l'Office couvre la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Il permet de constater que l'ensemble des mesures prévues ont été réalisées ou sont en voie de l'être, sauf une, qui n'a pas été commencée. Ainsi, 71,8 % des mesures ont été réalisées tandis que 28,2 % sont partiellement réalisées. Aucune mesure n'a été abandonnée.

Parmi les résultats obtenus, mentionnons :

- La mise en ligne et la promotion du profil Personnes handicapées sur Québec.ca. Cette section Web regroupe l'information sur les programmes et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille. Il s'agit de la première étape d'un vaste projet qui vise à simplifier l'accès aux nombreux programmes et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille. Ce projet s'échelonnera sur plusieurs années.
- Plusieurs actions ont été réalisées pour accroître la qualité des plans d'action à l'égard des personnes handicapées produits par les organisations assujetties. D'autres actions ont aussi été déployées pour mobiliser les municipalités non assujetties à la production d'un plan d'action. Par exemple, une stratégie de mobilisation des municipalités non assujetties a été adoptée et sa mise en œuvre a commencé.
- Nos services à la population ont encore obtenu un très haut taux de satisfaction de la part de la clientèle. Les services d'accueil, d'information et de référence ont obtenu un taux de 89 % de satisfaction, et les services de soutien, de conseil et d'accompagnement, un taux de 94 %.
- L'évaluation de la mise en œuvre de la politique À part entière s'est poursuivie avec la publication de plusieurs bilans et analyses. Parmi ceux-ci, trois nouveaux rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique À part entière ont été produits et diffusés.
- La poursuite de la mise en œuvre de la politique À part entière s'est aussi concrétisée par l'adoption de nouveaux engagements des ministères et des organismes publics pour la mise en œuvre 2021-2024 de la politique.



Coup d'œil sur les actions à réaliser

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, l'Office compte réaliser 40 mesures afin de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées.

- La réalisation du projet de simplification se poursuivra en 2022-2023. Plusieurs mesures sont prévues. Parmi celles-ci, des ententes-cadres seront convenues entre les ministères et les organismes publics pour le partage de renseignements.
- En complément avec le projet de simplification, l'Office poursuivra le projet Pour une meilleure réponse aux besoins essentiels des personnes handicapées. Dans le cadre de ce projet, nous produirons notamment des rapports sur le financement, l'organisation et la coordination des programmes et des mesures destinés aux personnes handicapées. Ceux-ci visent à mieux évaluer l'écart entre les besoins essentiels des personnes handicapées et l'offre actuelle de programmes et de mesures qui leur sont destinés.
- Également, l'implantation d'un nouveau système de gestion des dossiers clients est prévue en 2022-2023. Celui-ci permettra notamment d'offrir des services numériques à la population.
- Une étude sur l'accessibilité des petits bâtiments où sont offerts des biens et des services à la population se poursuivra. Celle-ci permettra de documenter les obstacles relatifs à l'accessibilité de ces bâtiments et d'identifier des pistes de solution pour réduire ces obstacles.
- L'Office poursuivra aussi le déploiement de campagnes d'information et de sensibilisation. Parmi celles-ci, mentionnons la Semaine québécoise des personnes handicapées, la campagne Entreprise inclusive, entreprise d'avenir, et la diffusion d'un nouvel outil de sensibilisation sur l'intimidation.



De plus, l'Office maintiendra son objectif d'atteindre un taux de 11 % de personnes handicapées au sein de ses effectifs.

Pour en savoir davantage, consultez le plan d'action 2022-2023 de l'Office.

Le plan d'action : une obligation légale

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées est un outil de planification. Il vise la mise en place et la réalisation de mesures concrètes afin de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées.

Les ministères et organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ainsi que les municipalités d'au moins 15 000 habitants ont l'obligation de produire annuellement un tel plan. Celui-ci doit être rendu public.

Ce dernier doit inclure obligatoirement :

- les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant des attributions de l'organisation;
- le bilan des mesures prises au cours de l'année qui se termine;
- les mesures envisagées pour l'année qui commence dans le but de réduire les obstacles identifiés.

En 2021, un décret est venu préciser d'autres éléments que doit obligatoirement contenir un plan d'action. Ainsi, grâce à des « consignes » claires, les organisations qui doivent produire des plans d'action peuvent en rehausser la qualité et contribuer encore davantage à la participation sociale des personnes handicapées.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Lancement de l'appel de candidatures pour le Prix À part entière 2023

Soumettez
une candidature!



Date limite : 24 février 2023



En décembre dernier, nous avons lancé l'appel de candidatures pour la huitième édition du Prix À part entière. Remis tous les deux ans par l'Office, ce prix vise à rendre

hommage aux individus et aux organisations qui contribuent à accroître la participation sociale des personnes handicapées.

En reconnaissant des réalisations exceptionnelles, l'Office souhaite qu'elles deviennent une source d'inspiration pour l'ensemble du Québec.

En tout, cinq lauréates ou lauréats seront honorés et 35 000 \$ en bourses seront décernés. Le Prix sera remis à l'automne 2023, en marge de la Journée internationale des personnes handicapées.

Une lauréate ou un lauréat sera désigné pour chacune des catégories suivantes :

- Individus;
- Organismes à but non lucratif;
- Municipalités, MRC et autres communautés;
- Établissements d'enseignement soutenant la réussite éducative;
- Entreprises soutenant l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Soumettez une candidature!

Vous connaissez une personne ou une organisation qui s'implique auprès des personnes handicapées? N'hésitez pas à soumettre une candidature! La date limite pour le faire est le **24 février 2023**.

Pour connaître les conditions d'admissibilité et les critères d'évaluation, ou pour obtenir plus de renseignements sur le Prix, visitez le <https://www.opfq.gouv.qc.ca/evenements/prix-a-part-entiere/edition-2023.html>.

Participez en grand nombre! Il s'agit d'une occasion unique de faire connaître les meilleures pratiques des citoyennes et citoyens engagés de votre communauté.

ACTUALITÉS

La mise à jour économique du Québec en bref



Le gouvernement du Québec a dévoilé, le 8 décembre dernier, sa mise à jour économique et financière. Celle-ci présente les plus récentes informations sur la situation économique du Québec ainsi que les prévisions budgétaires du gouvernement pour les prochaines années. La mise à jour s'inscrit dans un contexte de ralentissement économique et de forte inflation. Le déficit budgétaire est toutefois moins important que prévu et devrait se situer à 5,3 G\$ en 2022-2023.

Express-0 vous présente un survol des principales mesures pouvant avoir une incidence sur la situation économique des personnes handicapées et de leur famille.

Bonification du crédit d'impôt pour les aînés

Le montant maximal du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux aînés de 70 ans et plus sera plus que quadruplé. Le ministère des Finances bonifiera le montant de 411 \$ à 2 000 \$ pour les personnes dont le revenu individuel est inférieur à 25 000 \$. Il sera cependant moins élevé pour les personnes ayant des revenus supérieurs à ce seuil. Aucun montant ne sera accordé au-delà d'un revenu de 63 195 \$.

Remplir sa déclaration de revenus pour 2022 sera nécessaire pour pouvoir bénéficier de ce crédit d'impôt, qui sera calculé automatiquement par Revenu Québec.

Des montants de 400 \$ à 600 \$ pour le coût de la vie

Les personnes qui ont un revenu de 50 000 \$ ou moins ont reçu un montant ponctuel de 600 \$, tandis que celles dont le revenu se situe entre 50 000 \$ et 100 000 \$ ont eu droit à un montant minimal de 400 \$ en décembre dernier.

Ce montant a pour but d'aider les Québécoises et les Québécois à faire face à la hausse du coût de la vie.

Le montant ponctuel a été versé automatiquement à toutes les personnes ayant transmis leur déclaration de revenus. Les contribuables qui n'ont pas encore produit leur déclaration de revenus pour 2021 auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire et ainsi profiter de cette nouvelle mesure. Ils pourraient également avoir droit au premier montant ponctuel de 500 \$, annoncé en mars dernier.

Par ailleurs, Revenu Québec versera le montant ponctuel aux prestataires de l'aide financière de dernier recours qui n'ont pas produit de déclaration de revenus en 2021.

Les avantages à produire sa déclaration de revenus

Remplir sa déclaration de revenus est nécessaire pour bénéficier de plusieurs mesures comme le crédit d'impôt pour le soutien aux aînés et le montant ponctuel pour le coût de la vie.

Même si vous ne déclarez pas de revenus et ne payez pas d'impôts, vous pourriez tout de même avoir avantage à produire votre déclaration de revenus. Des organismes et des bénévoles peuvent vous aider à le faire, notamment dans le cadre du service d'aide en impôt – programme des bénévoles de Revenu Québec.

Si vous n'avez pas produit votre déclaration de revenus pour 2021, il est toujours possible de le faire. La date limite est le 30 juin 2023.

Plafonnement des tarifs gouvernementaux à 3 %

Le gouvernement plafonnera plusieurs tarifs gouvernementaux à 3 % pour les quatre prochaines années afin de lutter contre l'inflation.

On y retrouve notamment :

- les droits sur le permis de conduire et l'immatriculation;
- les frais de services de garde à contribution réduite;
- les droits de scolarité universitaires;
- la contribution à payer en centre d'hébergement et de soins de longue durée;
- les tarifs de stationnement dans les hôpitaux.

La mise à jour budgétaire prévoit aussi des montants permettant de financer le plafonnement des tarifs d'Hydro-Québec. Une modification législative devrait être adoptée ultérieurement pour permettre l'application de cette mesure en 2023-2024 et 2024-2025.

Indexation de 6,44 % des programmes et des mesures de soutien

Les principaux paramètres du régime fiscal des particuliers et des programmes d'assistance sociale seront indexés à 6,44 % dès le 1^{er} janvier 2023 afin de refléter la hausse du prix des biens et des services.

Logements abordables

La réalisation de 3 000 logements sociaux et abordables est prévue grâce à une enveloppe de 445 M\$.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus, consultez [Le point sur la situation économique et financière du Québec](#).

